



Problemes avec ifsa (soins animaliers)

Par **moimeme2**, le **30/09/2015 à 08:50**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
mon épouse s est inscrite en février 2013 a ifsa école par correspondance elle n'a jamais résilié son contrat mais n'a jamais fait de cours elle a juste versé quelques chèques au début et ensuite n'a plus jamais rien envoyé
maintenant l'école a mis son dossier à une société de recouvrement qui nous réclame une somme assez importante-près de 1000 euros-,société qui nous a envoyé une mise en demeure de payer par mail avant la saisine du tribunal pour injonction de payer
je voudrais savoir si ifsa malgré le contrat signé peut obliger mon épouse a payer pour des cours qui ne lui ont jamais été dispensés et si il n y a pas délai de prescription qui est dans ce cas la de 2 an s il me semble.Merci

Par **mima1314**, le **14/06/2016 à 15:29**

Bonjour
il viens de m arriver ma même chose, ils m'ont dit qu'a la fin j aurais eu un diplôme et j'ai découvert que c'était juste un certificat de capacité donc j'ai arrêté.
Et aujourd'hui un huissier de justice ma contacter afin que je rembourse 1300e sa date de 2010.
Vous en êtes où avec eux?

Par **chaber**, le **14/06/2016 à 16:16**

Bonjour
l'huissier est-il de votre département?